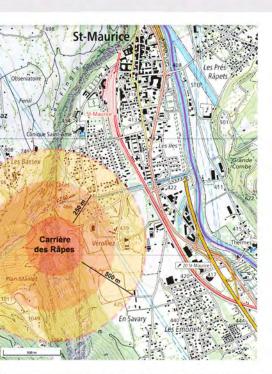
Votation communale du 28 septembre 2025

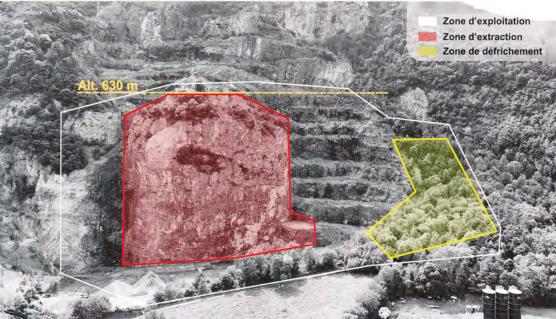
St-Maurice



Carrière des Râpes Non

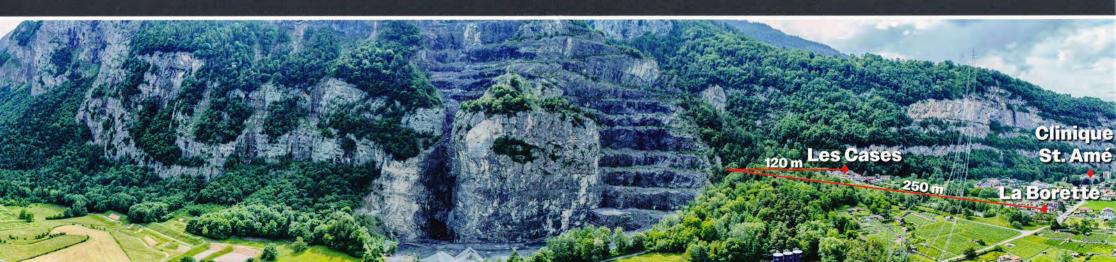
à l'extraction durant 15 ans de

- 1'051'000 m3 de roches s/ 200m de hauteur
- 6 minages minimum par année de 30'363 To, hormis minages préparatoires et paysagers
- · 4.1 To d'explosif par minage
- · Trafic intensif de poids lourds
- Défrichement définitif de 17'000 m2





Non à l'exploitation d'une carrière au milieu de la cité!



En votant NON le 28 septembre 2025, vous

- écartez définitivement le spectre d'une carrière à ciel ouvert au milieu du territoire communal, de surcroît en falaise sur une hauteur de 200 mètres
- sauvegardez plus de 40 ans de revitalisation naturelle d'une falaise laissée « défigurée » après l'exploitation de la cimenterie durant une trentaine d'années, avec la biodiversité (faune et flore) qui s'y est durablement installée (faucons crécerelles et hirondelles de rocher notamment
- n'aurez pas à subir, durant au moins 15 des 30 années convenues avec Implenia, les nuisances de bruit et de poussières consécutives aux minages de préparation (3 semaines par minage), paysagers et d'exploitation, au dévalement des matériaux pierreux (1 à 3 semaines par minage) et aux machines de chantier (perforatrices, concasseurs, poids lourds et autres)
- empêcherez le défrichement, temporaire ou définitif, d'environ 5,5 ha de forêts protectrices du hameau des Cases et des habitations qui longent le nord du torrent du Mauvoisin
- ne risquez pas de dévaloriser votre bâtiment par suite d'ébranlements dus aux minages (site dans une zone sismique 3b, ce qui correspond à une magnitude de 5 à 6 sur l'échelle de Richter) et d'ajout de nuisances environnementales déjà importantes dans le secteur du fait de la présence de la place d'exercices militaires de Vérolliez et du passage de l'autoroute à travers le Bois-Noir

Retrouver toutes les informations sur notre site Internet.

